



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

### **Le certificat individuel pour l'activité**

**« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,**

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

**Portant le numéro de certificat : 004605**

**est**

**Délivré à : Christophe DANIEL**

**Né(e) le : 13/02/1972**

**Date de début de validité du certificat : 23/04/2015**

**Date de fin de validité du certificat : 23/05/2018**

**Fait à Paris, le 23/04/2015**

La Directrice générale de la  
prévention des risques

**Le titulaire**



Patricia BLANC

**Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la présente formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.**